

**Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale |
Séance du 1 avril 2025**

Extrait du registre des délibérations

**Délibération n°2025-04-01-25 | Papillons Blancs 76 - Attribution d'une
subvention de fonctionnement pour l'année 2025**

Rapporteur Auvray Nicole

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 13

Nombre de pouvoir : 4

Nombre d'excusés : 0

Convoqué le 27 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 01 avril, À 17H30, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse , Président.

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse , Madame Nicole Auvray , Madame Murielle Mour, Madame Catherine Olivier, Monsieur Francis Schilliger, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Madame Karine Pégon, Madame Véronique Brard-Wulfranc, Monsieur Jean Pierre Mirey, Madame Annie Geslin, Monsieur Alain Goussault, Monsieur Didier Burg.

Etaient excusés avec pouvoir :

Madame Laëtitia Le Behec donne pouvoir à Madame Catherine Olivier, Madame Danielle Boulais donne pouvoir à Madame Murielle Mour, Monsieur Jacques Dutheil donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Madame Michèle Henry donne pouvoir à Madame Nicole Auvray .

Etaient excusés sans pouvoir :

Vu :

- L'article 123.5 du Code de l'action sociale et des familles,
- La délibération du 14 décembre 2021 portant sur le montant des subventions accordées aux établissements pour personnes en situation de handicap recevant des stéphanois.

Considérant :

- La demande de subvention de l'association Les Papillons Blancs 76 qui, en 2024, a accueilli au sein de ses établissements 13 stéphanois en situation de handicap.

Le Conseil d'administration décide :

- D'octroyer une subvention à l'association Les Papillons Blancs 76 d'un montant de 560 €,
- De verser cette somme directement sur le compte de la structure,
- D'imputer la dépense sur la ligne du budget prévue à cet effet.

Résultat du vote :

Par : 17 voix pour

Pour extrait conforme,
Le président du CCAS



Le secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a horizontal stroke at the end.

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 04/04/2025

Identifiant de télétransmission : 076-267600534-20250401-2025-04-01-25-DE

Publié ou notifié : **09 AVR. 2025**